

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05262
Numéro SIREN : 789 905 890
Nom ou dénomination : S.2.A.FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2020 sous le numéro de dépôt 28296

S.2.A. FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 529, rue du Marché Rollay
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
789 905 890 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 3 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le 3 février,
A 10 heures,

Les associés de la société S.2.A. FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 4 000 000 euros, divisé en 40 000 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 529, rue du Marché Rollay 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Jérôme ALBIGES, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Sébastien ALBIGES, titulaire de 39 950 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien ALBIGES, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SA JA

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2019 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, a décidé de nommer :

Madame Véronique COMELLI-DE ROSA domiciliée 114, Boulevard Magenta 75010 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

La société AVENTY AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros ayant son siège social 46 rue de Provence Bât B 2^{ème} étage 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé présent.

Sébastien ALBIGES
Gérant associé



Jérôme ALBIGES
Associé

